

Le mariage juif

Par le mariage Adam se reconstitue, deux êtres ne forment plus qu'une seule chaire, et le mariage consacre ces retrouvailles, quand le fiancé se réjouit avec la fiancée. Dans la tradition talmudique, la femme était acquise à son mari à qui elle devait obéissance, et le mari avait l'obligation de la nourrir, la vêtir et la satisfaire y compris sexuellement parlant. Aujourd'hui, le



Au commencement

La genèse parle de la création de l'homme, et raconte deux histoires différentes, dans la première version, on peut lire « Dieu créa l'homme à son image; c'est à l'image de Dieu qu'il le créa. Mâle et femelle furent créés à la fois. Dieu les bénit en leur disant "Croissez et multipliez !" » et dans la seconde « L'Éternel-Dieu façonna l'homme, - poussière détachée du sol, - fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint un être vivant. »

Le lecteur aura sûrement remarqué, que Dieu a créé l'homme, "il le créa", puis "Dieu les bénit" en leur demandant de se reproduire. La bénédiction n'arrive qu'avec le pluriel.

La Torah insiste sur la séparation du féminin et du masculin, le talmud voit ceci dans la circoncision, la partie enlevée du prépuce a la forme d'un alliance, et en déduit que l'on retire ce qui symbolise la partie féminine, qui ne sera retrouvée que dans le mariage, comme la Genèse le précise : « C'est pourquoi l'homme abandonne son père et sa mère; il s'unit à sa femme, et ils deviennent une seule chair. »

Cette recherche de l'unité est d'ailleurs le but même du judaïsme, un s'écrit א (aleph) et cette lettre symbolise Dieu. Pour cela la thora commence par le ב (beth) seconde lettre de l'alphabet, en effet Dieu était là avant la création. Le but de tout homme est de retrouver l'unité qui mène au divin. Le vrai croyant n'est pas un fanatique borné, sa certitude est relative, il cherche, l'étude est au dessus de tout dit le traité de pères.

Le couple

Les célibataires ne sont pas considérés comme des adultes à part entière, dès la Genèse L'Éternel-Dieu dit: " Il n'est pas bon que l'homme soit seul; je lui ferai une aide contre lui". On ne conçoit pas de rabbin célibataire, en Alsace la tradition était plus forte, dans le règlement de la synagogue de Ribeauvillé, sous Louis XV, il était précisé que pour avoir l'honneur d'être appelé à la lecture de la torah, il fallait être marié, celui qui ne l'était pas pouvait acheter cet honneur, mais c'était le bedeau qui récitait les bénédictions à sa place

« La tradition juive a une idée très rigide du couple idéal. Les trois valeurs qui président à la formation d'un couple traditionnel sont le yikhous (la lignée), l'étude (pour l'homme) et la richesse (principalement du côté de la femme). Donc les qualités recherchées aujourd'hui concernant l'amour romantique sont complètement absentes de l'idéal traditionnel du mariage. » (revue [Tenoua](#))



mais tous les écrits et commentaires montrent aussi le contraire, on dit que la création d'un couple est œuvre divine.

Le ou la promise existait avant la naissance, « *40 jours avant la conception de l'embryon, une voix céleste proclame, c'est la fille d'Untel qui lui est destinée* » {Guemara Sanhedrine (22A). Soit Dieu les met directement en présence, soit chacun doit s'efforcer de le trouver. Il est écrit que les méfaits de l'homme l'éloigne de son autre moitié, son "zivoug".

Le mariage au temps du Talmud

La loi orale juive a été codifiée dans la Michna, entre l'an 0 et 200 de l'ère courante, et expliquée dans la Guemara entre l'an 200 et 400. Michna plus Guemara donne les six livres du talmud, dont le traité Kedouchine qui parle du mariage.

Il est écrit dans le talmud qu'une femme est acquise par un des trois moyens suivant : l'argent, le contrat, la relation sexuelle.

L'argent, le douaire, pouvait être une somme importante que le jeune homme payait au père de la mariée (Voir Jacob qui a travaillé 14 ans pour avoir Rachel), L'argent pouvait aussi être versé, ou promis à la jeune mariée. Elle pouvait également être symbolique, ou versée directement à son épouse.

Si un jeune homme offrait un cadeau à une jeune fille ou à son père, ostensiblement, et si la jeune fille l'acceptait, ils étaient mariés.

La bague de mariage était quelque chose de très précieux.

Elle représentait l'argent avec lequel on achetait la jeune mariée.

Au moyen âge, les jeunes mariés avaient rarement la chance de pouvoir acheter de tels bijoux, aussi, la communauté en possédait-elle un qu'elle prêtait pour les mariages.



Le contrat est un document signé par deux témoins, dans ce document appelé Ketouba, le jeune homme s'engage à nourrir, à vêtir, et à satisfaire sexuellement son épouse. Si un jeune homme donne ce document à une jeune fille, et si elle l'accepte, ils sont mariés.

La relation sexuelle, si une jeune homme s'enferme avec une jeune fille sans témoin, on suppose qu'ils ont eu une relation sexuelle, si la jeune fille ne proteste pas, on considère qu'ils sont mariés.

On est pas sûr que le mariage donnait lieu à de grande fête, et on a pas de témoignage là dessus.

La femme pouvait s'acquérir elle même, c'est à dire se libérer des obligations envers son mari, et se remarier. Elle devait pour cela, attendre la mort de son mari, ou s'il lui envoyait une lettre de rupture : **le guett**.

En cas de décès du mari, elle était ipso-facto promise à son beau frère qui avait l'obligation de l'épouser. Si son mari n'avait pas de frère, elle était libre, si le beau frère refusait une cérémonie humiliante de renoncement était sa punition.

A noter, la femme pouvait, si elle était riche, décliner l'offre de nourriture et d'habit de son mari, auquel cas elle gérait ses affaires seule sous sa propre responsabilité. Si elle acceptait la promesse de nourriture et d'habits, elle pouvait vendre sa Ketouba, et le mari

Le mariage juif aujourd'hui

La cérémonie du mariage se fait autour du dais nuptial, **la houpa** elle symbolise le nouveau foyer que s'apprête à fonder le couple. Le mot veut dire protection, elle est ouverte des quatre côtés, incitant le couple à ne pas oublier d'être hospitalier dans sa nouvelle demeure, elle symbolise le nouveau foyer qui est appelé, selon le **prophète Malachie**, *santuaire pour l'Éternel*.

Avant même le mariage, les fiancés sont séparés, ils ne doivent pas se voir pendant plusieurs jours, la jeune fille prend un bain rituel dans un **mikwé**, ce bain est dans une eau de source, ou de pluie. C'est un bain purificateur. Souvent, le jeune homme aussi prend un bain.

Le jour du mariage, les fiancés ne mangent pas, et s'évitent autant que faire ce peu, tout le monde a mis ses plus beaux habits, et la jeune fille toute habillée de blanc, se cache sous un voile, et personne ne peut admirer sa coiffure, ni son maquillage pourtant exécuté avec art par une professionnelle de talent. La mariée est belle, et il est interdit de suggérer autre chose.

Avant la cérémonie, le rabbin fait signer à deux témoins la **Ketouba**, aujourd'hui, elle est aussi signée par le fiancé, mais pas par la fiancée, car lui seul s'engage.

En France, on installe généralement la **H'oupa**, le dais, sur l'autel de la synagogue, et en Israël, le plus souvent dans un beau jardin, là où aura lieu la réception. Tous les invités sont là, sauf les retardataires, bien entendu.

La cérémonie

Enfin, au son de la musique, le fiancé s'avance vers la h'oupa au bras de sa maman, puis les tout proches suivent. Le fiancé s'assoit à côté d'un fauteuil vide, et se couvre du **Talith**, un grand châle blanc, avec des rayures et des franges rappelant les dix commandements. Puis, the last, but not the least, la mariée fait son apparition au bras de son papa (Parfois les futurs mariés sont accompagnés par leurs deux parents). Elle traverse l'assemblée et va s'asseoir au côté de son promis.



Sous le dais, on voit ~~les photographes~~ assis côte à côte les mariés, hélas en général de dos et entourés par les parents, les grands parents, et quelques autres élus, Alors le fiancé, découvre le voile de sa promise, afin de s'assurer qu'on ne l'a pas trompé, on avait déjà fait le coup à Jacob qui croyait se marier avec Rachel, alors que c'était Léa qui était sous le voile et une erreur est si vite arrivée.

Le rabbin les accueil, et les bénit : « *Que Celui qui est le Maître des bénédictions élevé au-dessus de tous bénisse le fiancé et la fiancée !* »

Les sept bénédictions traditionnelles seront chantées, parfois par sept personnes différentes, On reconnait que Dieu, notre Dieu est source de bénédiction, et maître du monde car :

- 1 Il a crée le fruit de la vigne
- 2 Il a crée toute chose pour sa gloire
- 3 Il a crée Adam
- 4 Il a fait Adam à sa ressemblance et le répare sans cesse
- 5 Il réjouit la femme stérile et rassemble ses enfants dans la joie, il réjouit Sion par ses enfants
- 6 Il réjouit le fiancé et la fiancée
- 7 Il a crée la joie, et qu'on entende la joie dans les rues de Jérusalem, il réjouit le fiancé avec la fiancée.

A chaque bénédiction, l'assemblée, ou le chœur, ou le chœur et l'assemblée dit "Amen" participant ainsi à la bénédiction des jeunes épousés.

Alors, les fiancés boivent la coupe de vin... enfin une partie de la coupe seulement.

Le fiancé est invité à passer la bague à l'index droit de sa belle, sous l'œil vigilant des deux témoins et de toute l'assemblée, en disant "**Par cet anneau tu m'es consacré**". **C'est en acceptant l'anneau que la jeune fille donne son consentement au mariage**. Et l'assemblée dit "Mekoudéchet !" ce qui signifie consacrée, mariée ! La bague peut être en or, ou en toc, elle représente l'argent, "Kessef", une des trois manières de se marier décrite dans le talmud.

Les communautés moins «orthodoxes», et plus à l'écoute du droit des femmes, ont institué un échange d'alliance, la jeune mariée offre une alliance à son homme en disant cette phrase issue du cantique des cantiques : "mon fiancé est à moi, et je suis à lui".

L'assemblée assiste ensuite à la lecture de la **Ketouba**, l'acte où le jeune marié s'engage à nourrir à habiller et à honorer son épouse, de nos jours, le fiancé signe le document, et l'offre à son épouse. En l'acceptant, la jeune mariée donne son consentement une seconde fois, c'est la seconde façon de se marier selon le talmud.



A l'issu de la cérémonie, le marié **brise un verre** et l'assemblée exprime alors sa joie et ses vœux de bonheur en souhaitant « **mazal tov !** » (Bonne étoile : Que la chance vous accompagne !).

La coutume de briser un verre est d'origine talmudique. il est nécessaire de toujours tempérer sa joie. S'y abandonner totalement, alors même qu'on est au sommet de sa joie serait considéré comme une attitude égoïste, indifférente envers la détresse des autres. Le verre brisé évoque également la destruction du Temple de Jérusalem et le caractère inachevé du monde dans lequel il reste à œuvrer pour le rendre meilleur. Il évoque enfin la fin de la vie de célibataire, on ne retournera pas à l'enfance, on a coulé son navire, une nouvelle vie commence.

Enfin, alors que l'assistance se disperse en général vers un buffet bien garni, les jeunes mariés s'isolent un bon moment, on leur sert à l'occasion une collation, car ils n'ont pas mangé depuis la veille. Cet isolement leur permet de faire la bête à deux dos, on considère que lorsqu'un jeune homme et une jeune fille s'isolent, ils en profite pour prendre du bon temps, c'est une présomption irréfragable selon le talmud. Donc, par l'acte sexuel ainsi présumé les jeunes gens sont mariés. La troisième façon de sa marier est également réalisée.

En un jour, les jeunes gens se sont mariés trois fois ! .

Alors, que la fête commence ! !

Michel Lévy

Le mariage juif Revue de Presse

[L'âme soeur prédestinée](#) : le Zivoug Rabi Reuben dans Se marier.org

[Qu'est-ce qu'un couple juif](#) David Biale dans Tenoua

[Une aide contre Adam](#) Claude Riveline

[La sexualité fondement](#) du mariage juif Liliane Vana conférence retranscrite sur Akadem

[Le sens profond des sept bénédictions](#) habad

[Description du mariage juif](#) Rivon Krieger mouvement Massorti

[Autres références](#)

L'âme soeur prédestinée et celle qu'on épouse, le Zivoug

Apparemment, il y a une contradiction entre ce qui est écrit dans les Pirkei Abot (les Maximes de nos Pères) : à savoir 40 jours avant la naissance d'un garçon, une voix Céleste proclame dans le ciel: 'La fille de Untel est destinée à tel garçon (prédestination) et ce qui est mentionné, dans les textes sacrés: Le Ciel dans sa Providence occupe son temps à former les couples: a tel conjoint, il attribue en fonction de ses actes, telle conjointe

<http://se-marier.org/zivoug-couple-premier-second-ame-soeur/>

par Rabi.REUBEN | sept 3, 2014 |

LE COUPLE ou l'âme-soeur: LE ZIVOUG



La réunion des âmes-'soeurs' (la formation des couples) dans la Torah

Le mariage dans le langage courant c'est la réunion de deux âmes-soeurs de deux moitiés d'une même âme.

Cette idée est exprimée dans la Torah : les commentateurs expliquent qu'au départ, en premier lieu, D... créa un être unique un premier Homme et une première Femme réunis, c'est-à-dire formant une seule et même chair.

Mais D... vit la nécessité de séparer la Femme de l'Homme il prit une cote de l'Être Unique et en fit une Femme. C'est pour cela que revient à l'Homme le devoir de rechercher sa moitié séparée de lui. Toute l'essence de l'âme-soeur est ici.

Le **Rav Nathan SHAFIR** explique dans son remarquable ouvrage Le Chiddoukh (la rencontre organisée entre un jeune homme et une jeune fille susceptibles de se convenir, et de fonder une famille juive) que l'Homme la Femme naissent donc séparés l'un de l'autre, et ils ressentent alors le besoin de se retrouver.

Le mariage est, dès lors, le moyen de pouvoir faire revivre ce lien: cette proximité qui existait lors de la Création, entre l'Homme et la Femme, chacun des deux partenaires, retrouvant la partie manquante de son être.

Voir à cet effet le cours de Rav Yehia BENCHE-TRIT sur [le Choix du Partenaire dans le mariage :](https://www.youtube.com/watch?v=bHYtVHYOVaE) <https://www.youtube.com/watch?v=bHYtVHYOVaE>

LE ZIVOUG (LE COUPLE) ET LE SERVICE DIVIN

Le **RaMHaL le Rav Moche Haim Lussato** écrit dans son livre **מסילת ישרים** traduit en français sous le titre *le sentier de rectitude que la Vie est donnée à l'Homme pour l'accomplissement des Commandements religieux et le dépassement des épreuves. Il y a 613 commandements dans la Torah : le premier d'entre eux c'est le devoir de procréer, puisqu'il est écrit dans la Genèse, dans la première section sabbatique : Croissez et Multipliez.*

*Mais la procréation n'est pas la seule raison d'être du Couple. **Le couple doit être aussi un des lieux privilégiés de la résidence Divine** (Traite de Sota dans le Talmud Babli a la page 13a)*

Nous voyons cela, à travers l'orthographe du mot Homme en Hébreu (איש) et l'Orthographe du mot Femme en Hébreu (אשה).

Lorsque l'Homme et la Femme assume pleinement leur rôle, tel que prévu lors de la création du Monde alors D... est présent dans le Couple et cela est représenté par la lettre 'י' de איש et par la lettre 'ה' de אשה.

En effet la réunion de ces deux lettres spécifiques 'י' et 'ה' constitue le début du Tétragramme l'un des Noms de D..., la présence de ces deux lettres dans le genre des deux conjoints signifie donc la présence de D... dans le couple qui constitue alors un sanctuaire.

Inversement, la suppression des lettres א dans le mot איש qui signifie Homme, ou la suppression du ה dans le mot אשה Femme, ne laisserait dans chacun de ces deux noms communs (homme et femme) que les deux autres lettres à savoir אש qui signifie le feu. (Prononcer "èche")

En d'autres termes dans la vie juive. C'est la présence Divine, provoquée par l'accomplissement des commandements, qui préserve le couple du feu (de la désintégration)

LES CONNAISSANCES DE BASE SUR LE MARIAGE

Et D... créa la femme Ezer Kenegdo עזר כנגדו en traduction littéral **une aide contre lui**. Les Commentateurs objectent :

Si c'est une aide réelle serait-ce possible qu'elle soit contre lui ?

Réponse si l'homme est méritant (s'il remplit ses obligations vis-à-vis de D... et vis à vis des Hommes Oui sa femme sera une aide, à contrario si l'Homme n'est pas méritant, cette aide sera contre lui.

Un autre aspect des choses est mis en relief dans la section sabbatique dénommée **Parachat Ki Tavo**.

Le texte parle de la remise d'un guet : Un acte écrit de divorce, quand l'homme veut se séparer de sa femme. Les commentateurs expliquent que le mariage doit correspondre à un minimum d'Idéal commun, conformément à la norme communément admise dans la Torah, pour pouvoir perdurer.

Le divorce est souvent le cas, sans pour autant être le cas exclusif, des mariages fait en dehors de la communauté.

Il y a dans le traite de Kiddouchine (sanctification du mariage) une Michna qui dit qu'il y a 10 degrés de rang social dans la communauté les Cohanim (Cohen au pluriel) les Levy les Israël, les Guerim (Les convertis) etc etc Tout le monde ne peut pas se marier avec tout le monde: ainsi un Cohen se mariera avec une cohenette, de préférence, ou avec une jeune fille d'Israël, il pourra se marier avec une veuve, mais ne pourra pas se marier avec une divorcée.

LA CONNAISSANCE DE SOI AVANT TOUTE CHOSE

Le mariage est le don de soi avant toute chose. Particularité de l'hébreu le mot donner se dit NaTaN, et en écriture h'asserah (c'est-à-dire manquante [sans voyelles]) s'écrit

: נתן notez bien que נ et ן sont la même lettre à savoir le ן c'est le N écrit en début ou en milieu de mot et le ן c'est le N Final.

Par conséquent le fait que נתן NaTaN s'écrit ainsi, il peut être lu de gauche à droite, comme de droite à gauche : Ce qui veut dire qu'on ne reçoit que ce que l'on donne et que l'on ne donne que ce que l'on reçoit.

Avec sincérité et intensité: sans compter ! Le conjoint doit donner le meilleur de lui-même pour la construction du Lien, du Couple qui doit durer toute la Vie.

C'est le Ciel qui organise la formation des Couples :

Il est écrit dans la Torah que l'une des fonctions principales du Créateur, c'est d'organiser la formation des couples מזוג זיווגים. Or nous voyons que dans Pirkei Avot 'les Maximes de nos Pères', une autre idée qui est mentionnée, celle de la voix Céleste qui 40 jours avant la naissance d'un garçon proclame dans le Ciel, la fille de tel homme, sera l'épouse de ce garçon. (prédestination, pas de libre arbitre)

1. LE ZIVOUG RICHONE (le Couple Initialement prévu ou l'âme-soeur)

Le Zivoug Richone, correspond aux couples dont chacun des conjoints regarde son partenaire comme l'âme-sœur, ce sont des couples dont l'entente est parfaite naturellement : tout se déroule naturellement dans l'harmonie : on dit que les deux conjoints ont chacun une âme respective qui prend sa source au même endroit (nechamata mi choreche nichmato)

- **LE ZIVOUG CHENI (LE COUPLE secondaire),**

Celui qui va se réaliser, non pas comme initialement prévu (.....la voix Celeste qui 40 jours avant la naissance etc. ...) mais qui va nécessiter une Intervention Divine pour rapprocher un jeune homme et une jeune fille qui présentent tous les deux le même degré d'accomplissement dans leurs actes et le même degré d'élévation morale.

À partir de là, commencera le travail d'adaptation des conjoints, l'un vis à vis de l'autre : un couple ne se crée pas en un jour, en un mois ou en un an, mais durant toute une Vie...

Apparemment, il y aurait une contradiction entre le Zivoug Richone (le Couple Initialement prévu) et le Zivoug Cheni (Le couple secondaire)

Non, il n'y a pas de contradiction: le Zivoug Richone le couple initialement prévu est celui qui va correspondre au cas du jeune homme et de la jeune fille dont la ligne de conduite aura été depuis leur plus tendre enfance, et jusqu'au jour de leur mariage, celle prévue dans le plan divin, en quelque sorte le parcours sans faute !

le Zivoug Cheni (Le Couple secondaire), c'est le couple qui se constitue par un jeune homme et par une jeune fille dont la ligne de conduite, n'est pas été tout à fait, celle prévue initialement dans le plan divin, mais plutôt une ligne de conduite, un tant soit peu spontanée, qui s'est écartée a un moment ou à un autre de celle préconisée initialement, par le plan Divin.

La prise de conscience, du jeune homme ou de la jeune fille, va les amener à corriger ou à ne pas corriger leurs actions, à s'élever ou à ne pas s'élever spirituellement. C'est le C.iel qui organise la formation des couples, le jeune homme/la jeune fille recevra pour conjoint celle/celui qui correspondra à son degré d'accomplissement dans ses actions, et à son degré d'élévation spirituelle, au moment où il/elle va se marier. C'est cela que l'on appelle le Zivoug Cheni (le Couple Secondaire).

DÉFINISSEZ-VOUS, VOUS

Qu'est-ce qu'un couple juif ?

CLICHÉS ET APPROXIMATIONS sur l'idée du couple sont fréquents dans la population juive. David Biale nous aide à interroger ces concepts. L'amour romantique a-t-il une place dans la tradition juive? Le judaïsme s'oppose-t-il réellement à l'ascèse sexuelle? Les mariages mixtes et les mariages homo-

David BiALE dans la revue Tenoua



- **LE ZIVOUG CHENI (LE COUPLE secondaire),**

Celui qui va se réaliser, non pas comme initialement prévu (.....la voix Celeste qui 40 jours avant la naissance etc. ...) mais qui va nécessiter une Intervention Divine pour rapprocher un jeune homme et une jeune fille qui présentent tous les deux le même degré d'accomplissement dans leurs actes et le même degré d'élévation morale.

À partir de là, commencera le travail d'adaptation des conjoints, l'un vis à vis de l'autre : un couple ne se crée pas en un jour, en un mois ou en un an, mais durant toute une Vie...

Apparemment, il y aurait une contradiction entre le Zivoug Richone (le Couple Initialement prévu) et le Zivoug Cheni (Le couple secondaire)

Non, il n'y a pas de contradiction: le Zivoug Richone le couple initialement prévu est celui qui va correspondre au cas du jeune homme et de la jeune fille dont la ligne de conduite aura été depuis leur plus tendre enfance, et jusqu'au jour de leur mariage, celle prévue dans le plan divin, en quelque sorte le parcours sans faute !

le Zivoug Cheni (Le Couple secondaire), c'est le couple qui se constitue par un jeune homme et par une jeune fille dont la ligne de conduite, n'est pas été tout à fait, celle prévue initialement dans le plan divin, mais plutôt une ligne de conduite, un tant soit peu spontanée, qui s'est écartée a un moment ou à un autre de celle préconisée initialement, par le plan Divin.

La prise de conscience, du jeune homme ou de la jeune fille, va les amener à corriger ou à ne pas corriger leurs actions, à s'élever ou à ne pas s'élever spirituellement. C'est le C.iel qui organise la formation des couples, le jeune homme/la jeune fille recevra pour conjoint celle/celui qui correspondra à son degré d'accomplissement dans ses actions, et à son degré d'élévation spirituelle, au moment où il/elle va se marier. C'est cela que l'on appelle le Zivoug Cheni (le Couple Secondaire).

DÉFINISSEZ-VOUS, VOUS

Qu'est-ce qu'un couple juif ?

CLICHÉS ET APPROXIMATIONS sur l'idée du couple sont fréquents dans la population juive. David Biale nous aide à interroger ces concepts. L'amour romantique a-t-il une place dans la tradition juive? Le judaïsme s'oppose-t-il réellement à l'ascèse sexuelle? Les mariages mixtes et les mariages homo-

David BiALE dans la revue Tenoua



Comment définiriez-vous le « couple idéal » dans la tradition juive?

La tradition juive a une idée très rigide du couple idéal. Les trois valeurs qui président à la formation d'un couple traditionnel sont le **yikhous (la lignée)**, **l'étude (pour l'homme)** et la **richesse** (principalement du côté de la femme). Donc les qualités recherchées aujourd'hui concernant l'amour romantique sont complètement absentes de l'idéal traditionnel du mariage.

Cependant, à côté de ces valeurs rigides, il y a eu aussi, et depuis bien avant l'époque moderne, des idéaux que je qualifierais d'« idéaux populaires » concernant l'amour romantique. Cela se reflète parfois à travers les cas rapportés par les **Teshouvot**, (la littérature légale), qui montrent comment, dans la réalité, les gens font toutes sortes de choses qui ne coïncident pas nécessairement avec l'idéal social du mariage : en fait, les gens recherchent bien quelque chose qui ressemble à « l'amour » dans le mariage.

Pensez-vous que les critères de famille, d'étude et de richesse influencent toujours, d'une façon ou d'une autre, la vision juive moderne du couple? Sont-ils toujours pertinents pour les juifs d'aujourd'hui ou pour une partie d'entre eux ?

Assurément, ces critères font sens dans le monde orthodoxe, quoi que ce monde orthodoxe ne soit pas monolithique – même parmi ceux que l'on appelle les Haredim, il y a des variations majeures entre les différents groupes. Dans certains cas, les futurs mariés ne se rencontrent qu'une seule fois avant leur union, (Hassidim de Gour), dans d'autres ils se voient un peu plus. Mais ils ont une idée bien définie de ce qu'ils recherchent, à commencer bien sûr par ces trois critères, mais pas uniquement : il existe aussi un idéal de compatibilité, qui veut que ces deux personnes doivent ressentir intimement qu'ils ont quelque chose en commun. Cela me laisse à penser qu'il existe, même dans ce monde orthodoxe, une valeur supplémentaire que l'on pourrait appeler mariage d'amitié, un mariage dans lequel le conjoint est un compagnon, un partenaire, aussi bien émotionnellement que psychologiquement. Je crois que cet idéal de compatibilité est présent depuis toujours.

Dans vos livres, vous décrivez une tension entre l'ascèse et la vie maritale dans le judaïsme. Comment une certaine attirance pour une forme d'ascétisme peut-elle être conciliée avec l'idéal d'une vie de couple ?

Il existe une idée reçue qui prétend que les chrétiens tendent vers un idéal ascétique, contrairement aux juifs. C'est absolument faux : il existe aussi une tendance forte à l'ascétisme dans le judaïsme rabbinique, que l'on peut faire remonter jusqu'au Talmud.

Le problème alors est que tous les hommes juifs sont censés se marier – on pourrait dire « également toutes les femmes » **mais la prescription de procréation s'impose aux hommes**. Dès lors, comment fait celui qui porte un idéal ascétique pour se réaliser dans le mariage ? Cette tension se poursuit à l'époque moderne. Le mouvement hassidique exprime, d'une certaine façon, deux pensées opposées sur ce point.

D'un côté, on trouve les enseignements attribués au **Baal Shem Tov**, qui célèbrent le corps. De l'autre, on entend aussi, dans le hassidisme ancien, les voix de l'ascétisme qui perdurent au XIXe siècle, au XXe siècle, et même aujourd'hui.

Certains groupes hassidiques ne sont pas spécialement ascétiques et n'ont pas de problème avec les plaisirs du corps, tandis que d'autres tendances montrent une obsession de la **tsniout** (la pudeur), particulièrement dans le hassidisme polonais de **Menachem Mendel de Kotzk** et dans **le hassidisme de Gour**. Un ancien rebbe de Gour, **Yisral Alter**, a développé les « règles de la kedousha [sainteté] » qui limitent les relations sexuelles au sein du couple à une par mois.

Plus récemment, le chef du service éducatif de Gour a émis une règle qui proscriit jusqu'à la simple poignée de mains entre hommes. Ce groupe-ci, par exemple, est extrêmement ascétique, et sans doute plus qu'il ne l'était au XIXe siècle.

On a souvent tendance à voir la question des couples mixtes comme un problème contemporain, mais vous écrivez qu'en réalité, c'est une question très ancienne.

Assurément, le mariage mixte est une longue histoire. La Bible est pleine d'exemples de couples mixtes, loin d'être toujours considérées de façon négative par les commentateurs : Joseph épouse une Égyptienne, et la Bible n'y trouve rien à redire.

Et il y a bien d'autres histoires qui suggèrent que l'Israël ancien était de facto très mélangé aux populations qui l'entouraient. L'arrière-grand-mère du **Roi David** était une Moabite. Bien sûr, ce que décrit le **Livre de Ruth** est une sorte d'exception qui confirme la règle, mais on trouve d'autres cas moins exceptionnels qui permettent de penser qu'à l'époque biblique, au moins jusqu'au VIIe siècle, ce que nous appelons aujourd'hui mariage mixte était fréquent. Ce n'est qu'avec le livre du Deutéronome que naît un interdit absolu sur ce type de mariages. Mais nous savons qu'il y en eut également à l'époque du Second Temple.

Au Moyen Âge, cela devient plus incertain, nous n'avons pas réellement autant de preuves directes. Assurément, les mariages mixtes étaient alors interdits, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y en avait pas : la génétique dit le contraire. Il apparaît ainsi que le fondateur de la lignée de Lévitesses ashkénazes n'était pas juif et venait de quelque part dans le sud-est de l'Europe. Il a probablement épousé une femme issue d'une lignée de Lévitesses. Donc la génétique indique cette mixité, de même qu'elle montre aussi chez tous les juifs une forme de communauté génétique.

Autrement dit, les juifs sont bien génétiquement liés les uns aux autres, mais leur génome inclut également d'autres peuples. À la période moderne, le taux de mariage mixte reste relativement bas à travers le xx^e siècle et ne commence à monter que dans les années soixante pour atteindre 50 % dans les années quatre-vingt-dix – les dernières études parlent de 60 % aujourd'hui. Manifestement, cela augmente et se normalise. Et plus le mariage mixte se normalise, plus est facilitée la possibilité d'inclure des éléments juifs dans le mariage lui-même et dans la vie du couple. Des études récentes montrent qu'un certain nombre de couples mixtes élève leurs enfants à la fois comme juifs et comme chrétiens ; cela devient une option, une possibilité qui n'a jamais existé auparavant, lorsque nul ne le verbalisait de la sorte, et cela devient bien plus naturel que par le passé.



Autrement dit, les juifs sont bien génétiquement liés les uns aux autres, mais leur génome inclus également d'autres peuples. À la période moderne, le taux de mariage mixte reste relativement bas à travers le xxe siècle et ne commence à monter que dans les années soixante pour atteindre 50 % dans les années quatrevingt- dix – les dernières études parlent de 60 % aujourd'hui. Manifestement, cela augmente et se normalise. Et plus le mariage mixte se normalise, plus est facilitée la possibilité d'inclure des éléments juifs dans le mariage lui-même et dans la vie du couple. Des études récentes montrent qu'un certain nombre de couples mixtes élève leurs enfants à la fois comme juifs et comme chrétiens ; cela devient une option, une possibilité qui n'a jamais existé auparavant, lorsque nul ne le verbalisait de la sorte, et cela devient bien plus naturel que par le passé.

En France, si la question des couples mixtes peut commencer à se poser dans les synagogues, celle des couples homosexuels demeure souvent taboue. Qu'en est-il aux États- Unis ?

En Californie où je vis, à l'exception des orthodoxes, les mouvements juifs dans leur ensemble ont été particulièrement proactifs dans le soutien au mariage homosexuel. Ici, les juifs ici ont tendance à être particulièrement progressistes et politiquement libéraux ; et même parmi ceux qui ne sont pas si libéraux, le mariage gay est désormais accepté. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les juifs aient été à l'avant-garde du combat pour l'égalité des droits.

Une aide contre Adam

Claude Riveline, extrait de : <http://www.riveline.net/amour-tradition-juive.pdf>

... **C**ette autonomie s'exprime dès l'apparition du couple dans le récit biblique. *Eve est désignée par le Créateur et par Adam lui-même par une curieuse expression hébraïque : «ézer ke-negdo» , qui signifie mot-à-mot : «une aide comme son adversaire» : l'idée d'antagonisme, de résistance est donc présente dans l'essence du couple amoureux. La racine «négued» comporte même l'idée d'une équivalence entre les adversaires (elle figure en hébreu moderne dans l'annonce d'un affrontement sportif).*

Les commentateurs traditionnels, comme toujours, ont diversement interprété cette expression.

* Certains y voient une admonestation à l'intention de l'époux : si tu le mérites, elle sera une aide, sinon elle sera une adversaire.

* D'autres y voient une indication psychologique, mettant l'accent sur l'irréparable différence de perception entre les conjoints, et l'enrichissement que ce contraste peut apporter au mari : «C'est parce qu'elle est une adversaire qu'elle est une aide, car elle te contraint à réfléchir».

Sur ce registre, des auteurs anciens ont attribué à Adam seul le fameux péché d'Eve consommant le fruit défendu à l'instigation du serpent ; la cause en est qu'il a sous-estimé son intelligence et son jugement. Voici pourquoi.

Cette explication procède de la remarque qu'Eve n'était pas née lorsque le Créateur a interdit à Adam de manger le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Elle n'a donc été instruite de cet interdit que par Adam.

Or, on observe que dans son discours séducteur, le serpent ne mentionne que l'interdiction de manger le fruit alors que, dans sa réponse, Eve mentionne l'interdiction d'y toucher. Le serpent eut beau jeu de lui dire : «touche et tu verras , il ne t'arrivera rien; tu peux donc aussi bien en manger».

Selon cette lecture, c'est Adam, de sa propre initiative, qui a fait croire à Eve que toucher aussi était défendu, afin de l'éloigner du péché.

Fatale précaution ! L'homme a été puni d'avoir sous-estimé sa femme.



Le terme Kidouchin : « des consécration en mariage » vient du verbe Kideich : « consacrer, marier » ; le Talmud Kidouchin explique « quand un homme prend sa femme » (Dt 22, 13). Par le mariage la femme est consacrée, sanctifiée/ particularisée pour son mari, elle est rendue interdite à tout autre, à la manière d'un bien voué au temple.

La sexualité, fondement du mariage juif

Note d'une conférence écoutée sur [Akadem](#)
par **Liliane Vana** - docteur en sciences des religions

- Cette conférence évoque le point de vue du judaïsme orthodoxe et non d'autres courants (libéraux ou autres). Il s'agit du judaïsme rabbinique, car il existe plusieurs judaïsmes (Karaïte, Samaritain, Ethiopien etc...)
- C'est une approche halah'ique, c'est à dire en fonction de la loi.

Lire chapitre 18-21 du Lévitique

La question de la sexualité ne gêne pas le talmud

Je ne parlerai que la loi, et non de la hagadah

Le judaïsme se base sur le traité "[Kidouchine 2 a](#)" du talmud, les conclusions sont reprises et résumées dans le choul'ane Arouh' qui exprime où est la loi juive :

שׁוֹ"ע אבן העזר כו' ד האשה מתקדשת בשלשה דרכים בכסף או בשטר או בביאה מן התורה
אבל חכמים אסרו לקדש בביאה משום פריצות ואם עבר וקידש בביאה מכין אותו מכת מרדות
והיא מקודשת ואפילו קדשה בכסף או בשטר אם לא שידך תחלה או שקידש בשוק מכין אותו
מכת מרדות והיא מקודשת

Choul'han Arou'h, section Even Haezer 26 4

Un mariage se contracte avec une femme de trois manières différentes:

- par de l'argent, כסף Kessef
- par un contrat écrit שטר Chatar
- ou par une relation sexuelle ביאה Biha

C'est selon la Torah mais les sages ont interdit de tisser un lien marital par le biais d'une relation sexuelle pour cause de débauche.

S'il a transgressé et a contracté un mariage par une relation sexuelle on le sanctionne par des coups mais elle est [tout de même] mariée. Et même s'il a contracté un mariage par de l'argent ou un contrat, s'il ne s'est pas entretenu avec elle auparavant ou que cela s'est passé au marché, on le sanctionne par des coups mais elle est mariée [à lui].

Relation sexuelle et mariage : « la femme est acquise par trois manières :

- **Le talmud** dit que la femme est «Achetée» par l'argent, le document et la relation sexuelle

Le mot hébreu est « kona » qu'on traduit par achetée ou acquise, a d'autres sens.

Le verbe figure et au passif et au passif Elle est acquise et elle acquiert

Sur le plan technique, cela signifie l'acte légal qui établit un rapport patrimonial entre l'homme et la femme.

Quand nous parlons juridique, le vocabulaire n'a pas nécessairement le même sens dans la vie courante. Si je disais que la femme est achetée, dans le sens courant, cela signifierait que l'homme pourrait la revendre, ce qui n'est pas autorisé.

Pour dire que le mariage est brisé, le talmud dit : «Kona ett atasma» **קונה את עצמה** Elle s'achète elle-même elle acquiert sa propre personne. C'est donc un terme technique « le kinian » l'acte qui permet une relation patrimoniale entre un homme et une femme

- **Aujourd'hui, la cérémonie de mariage juif réuni en une seule et même cérémonie, les trois manières de contracter un mariage**, ce n'était pas le cas au temps du talmud, à l'époque c'était au moins l'une des trois. Au fil des siècles ont les réuni en une seule cérémonie.

- **L'argent**, de kesef, **כסף**, le douaire, **la somme que donnait l'homme au père de la fille qu'il allait épouser**. Avec le temps l'argent est donnée à la fille elle-même. Soit de l'argent soit des biens. Ce point est important, **à partir du moment où le douaire est remis à la fille, les femmes ont des biens propres**. Le douaire est un des éléments constitutif du mariage. En donnant de l'argent en en disant la phrase traditionnel, l'homme est marié à la femme. Exemple, le mariage de Rebecca. Il n'existe pas d'exemple de cérémonie de mariage biblique. On ne sait même pas s'il y en avait une. Par contre pour le douaire, on en parle quand Eliezer est venu demander Rivka pour Isaac, il apporte des boucles d'oreille, des anneaux pour le nez et les oreilles. On considère que ces cadeaux sont le douaire, sans que le mot ne soit écrit. Autre exemple, Jacob et Rah'el et Léa, il travaille sept ans pour avoir le douaire.

- **Le document** : C'est un acte, on l'appelle Ketouba **כתובה** contrat écrit qui constate le mariage. Les ketoubboth anciennes, sont des contrats de type particulier, l'homme parle à la femme en prenant des engagements. La ketouba était signée exclusivement par les témoins avant le XX^{ème} siècle. Les témoins constatent que l'homme va satisfaire les besoins alimentaires, vestimentaires et sexuelles de la femme. L'absence de relation sexuelle met en péril le couple. Sans relation sexuelle, le mariage n'a plus de sens et il convient de le dissoudre. L'obligation alimentaire et vestimentaire est la contre partie du travail de la femme. La femme peut refuser d'être nourrie et vêtue, et dans ce cas, elle est dispensée de certaines tâches domestiques. Echet H'aïl c'est tout sauf une femme au foyer, qui voyage loin pour ramener de l'argent à la maison, elle fait les courses etc... c'est une femme moderne. C'est un document qui a une valeur financière, la Ketouba vaut sur le marché, et fait partie du patrimoine que se constitue la femme. (En plus du douaire). Il s'agit d'un document où l'homme dit à la femme qu'il lui donne une certaine somme, c'est une transformation du douaire. Il y a deux regards : On considère que l'apparition de la ketouba est suite à la défaillance financière du marié qui ne peut payer le douaire. Cette somme est réelle et doit être remise à la femme en cas de divorce ou de veuvage. Cette somme aurait dû être remise avant le mariage. Il a donc une valeur financière. Une femme peut vendre sa Ketouba.

- **Relation sexuelle** Il y a mariage par relation sexuelle, c'est d'origine toraique. C'est la méthode la plus incontesté. Biha la venue pour désigner le rapport sexuel. Il est venu rendre visite, il s'agit d'une visite sexuelle. La relation sexuelle non consentie génère-t-elle des conséquences ?

la relation sexuelle, est la seule qui est biblique pour tout le monde, une présomption suffit. Pour la loi, on est fondé de dire que s'ils ont passé une heure ensemble dans une chambre fermée, alors ils sont mariés.

Le mariage aujourd'hui

Dans le mariage actuel : **כסף** kesef l'argent, c'est la bague **שטר** Chatar, le document, c'est la ketouba le contrat de mariage donné à la mariée. Après la cérémonie officielle, on symbolise l'acte sexuel, **ביאה** Biha. On isole les mariés, la porte fermée et il passent ensemble vingt minutes. Tout le monde sait qu'il ne s'est rien passé... mais la présomption est là.

כסף Kesef : La somme peut être minime, le mariage est valable, même si bague est du toc, si elle veut une perouta, le mariage est scellé, la femme peut dire qu'elle a été trompée.

Pour l'école de Chamail un Dinar suffit, ou un objet qui vaut un dinar

Pour l'école de Hillel un perouta suffit. Un dinar ce n'était pas grand-chose, et la perouta c'était encore huit fois moins.



A l'époque ancienne 2 témoins suffisaient, mais depuis belle lurette il faut un mynian
Un Petouta c'est 1/8 ième d'un dinar ou un équivalent.
Ce ne sont pas des sommes significatives.



La fin du mariage

Kona et atsmā. **קונה את עצמה** Elle s'achète elle-même par le guett (lettre de répudiation) ou la mort du mari. Elle retrouve sa liberté. Elle peut se lier à un autre homme.

Il n'y a que ces deux manières pour une femme de rompre le lien matrimonial.

La loi rabbinique est défavorable aux femmes, la femme ne peut pas donner un guett. Toutefois, s'il existe des annulations rétroactives du mariage, le tribunal ne peut pas donner le guett.

La femme peut être acquise par la biha (acte sexuel), mais elle se libère du lien avec le yavan avec le mariage avec le frère du défunt mari. La veuve, dans le talmud, doit se marier avec le frère du mari

Le Yavane et la Yevana sont automatiquement mari et femme dès qu'ils ont couché ensemble.

Dans la procédure de rupture la femme peut se libérer avec le yavan soit en recevant la Halitsa **חליצה** « déchaussement » soit en devenant une seconde fois veuve ; La Halitsa, et une cérémonie humiliante, la femme crache sur son beau frère qui la refuse en mariage !.

Si le beau frère a une relation sexuelle avec la veuve de son frère, le lien du mariage sera définitivement scellé, il faudra à nouveau un guett pour les séparer.

La relation sexuelle est bonne pour l'âme et le corps. Mais elle est encadrée.

La preuve de la judaïté, c'était une enquête, et non des papiers, la tendance actuelle est récente. Je n'ai pas besoin de ketouba pour prouver la judaïcité. Le papier est inutile, quand on a besoin du papier, c'est la fin du judaïsme.

Si les gens vivent ensemble, leurs enfants sont considérés comme légitimes, même sans mariage. La relation sexuelle prévaut sur les autres modes de mariage.





Le don de la bague concrétise le mariage

La bague de mariage

Un don symbolique

Le Talmud énumère les différents modes juridiques selon lesquels un homme peut épouser une femme. L'une de ces possibilités est d'offrir à la femme qu'il désire épouser une somme d'argent (en pratique il s'agit d'une bague).

Selon Bet Hillel (l'avis déterminant en matière juridique) le montant de cette somme d'argent n'a aucune importance et il peut se réduire à la valeur symbolique d'une "prouta" (une pièce d'une très faible valeur).

מסכת קידושין פרק א תלמוד בבלי

דף ב, א משנה האשה נקנית בשלש דרכים וקונה את עצמה בשתי דרכים נקנית בכסף בשטר ובביאה בכסף בית שמאי אומרים בדינר ובשוה דינר ובית הלל אומרים בפרוטה ובשוה פרוטה וכמה היא פרוטה אחד משמנה באיסר האיטלקי וקונה את עצמה בגט ובמיתת הבעל

דף ד, ב גמרא

ותנא מייתי לה מהכא דתניא (דברים כד) כי יקח איש אשה ובעלה והיה אם לא תמצא חן בעיניו כי מצא בה וגו' אין קיחה אלא בכסף וכן הוא אומר (בראשית כג) נתתי כסף השדה קח ממני

Talmud de Babylone, Traité Kidouchin

Page 2a Michna : Une femme est acquise par trois manières et s'acquiert pour elle-même de deux façons.

Elle est acquise avec de l'argent, un contrat ou par les relations sexuelles. Avec de l'argent: d'après Bet Shamai avec un dinar ou la valeur d'un dinar et d'après Bet Hillel avec une prouta ou la valeur d'une prouta (c'est-à-dire une pièce d'une très faible valeur). Et combien vaut une prouta? Un huitième du issar haitalqui. Et elle s'acquière pour elle-même par l'acte de divorce et par la mort du mari.

Page 4b Guemara : D'où sait-on que le mode d'acquisition par de l'argent est valable ? Le Tana (rédacteur de la Michna cf. supra) déduit ce mode d'acquisition à partir des versets : "Quand un homme aura pris une femme et cohabité avec elle; si elle cesse de lui plaire, parce qu'il aura remarqué en elle quelque chose de malséant, il lui écrira un libellé de divorce, le lui mettra en main et la renverra de chez lui.é (Deutéronome 24) ; le verset insiste sur le verbe prendre or nous savons que ce verbe s'emploie toujours à propos d'un échange d'argent ainsi qu'il est mentionné dans le verset : j'offre le prix de ce champ, prends-le, que j'y puisse enterrer mon mort."

Commentaire : le talmud opère ici un raisonnement par analogie que l'on appelle guezéra chava : étant donné que le verbe prendre désigne le mariage mais aussi un achat réalisé avec de l'argent cela signifie que le mariage peut se réaliser (symboliquement) avec de l'argent

.Sources : http://kodesh.snunit.k12.il/b/1/3701_002a.htm